

Will Kymlicka, *La voie canadienne, Repenser le multiculturalisme*, Montréal, Boréal, 2003, 344 p.

Jean-Philippe Croteau

Diversité, mondialisation, justice. La philosophie politique devant les grands enjeux contemporains

Volume 12, numéro 3, printemps 2004

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1060729ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1060729ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Bulletin d'histoire politique

Lux Éditeur

ISSN

1201-0421 (imprimé)

1929-7653 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Croteau, J.-P. (2004). Compte rendu de [Will Kymlicka, *La voie canadienne, Repenser le multiculturalisme*, Montréal, Boréal, 2003, 344 p.] *Bulletin d'histoire politique*, 12(3), 209–212. <https://doi.org/10.7202/1060729ar>

Will Kymlicka, *La voie canadienne, Repenser le multiculturalisme*, Montréal, Boréal, 2003, 344 p.

Depuis leur instauration par le gouvernement fédéral, en 1971, les politiques multiculturelles ont soulevé une avalanche de critiques, provenant surtout des médias et d'une partie de l'*intelligentsia* canadienne-anglaise. La question du multiculturalisme canadien, qui s'avère, de l'avis de nombreux observateurs, une véritable boîte de Pandore, a trouvé peu de défenseurs. La classe politique, elle-même, qui met en œuvre ces politiques, se réfugie dans un profond mutisme sans doute à des fins électoralistes. C'est pour briser ce silence gênant que Will Kymlicka s'est lancé dans un vibrant plaidoyer pour le multiculturalisme canadien.

Pour Will Kymlicka, les politiques multiculturelles constituent une brillante réussite dont tous les Canadiens devraient s'enorgueillir. Selon l'auteur, ces politiques ont pour objectif d'aplanir les difficultés qui font obstacle à l'intégration des immigrants. Loin d'encourager le cloisonnement ethnique et la ghettoïsation, elles facilitent l'identification aux institutions communes canadiennes en s'adaptant à certaines réalités culturelles ou socio-économiques propres aux immigrants. Ainsi, selon l'auteur, c'est plutôt le manque de flexibilité de la société d'accueil qui pourrait entraîner un désengagement des communautés culturelles envers les institutions publiques. En fait, la seule limite qu'il impose aux politiques multiculturelles est la primauté des principes de la Charte canadienne des droits et libertés.

Ne nous leurrions pas. Cet ouvrage ne constitue pas une étude scientifique, mais une réplique aux multiples interventions publiques qui accusent le multiculturalisme de nuire à la socialisation des immigrants en terre canadienne. Ainsi, loin de s'empêtrer dans les analyses quantitatives, l'auteur fait surtout appel au bon sens et à l'observation des lecteurs. Il présente la participation politique, la connaissance des deux langues officielles et les mariages mixtes comme autant de preuves irréfutables du succès du multiculturalisme canadien. Cette démonstration pour le moins simpliste ne peut que laisser le lecteur sceptique. Que dire de la persistance de la ségrégation

résidentielle, de la sous-scolarité et de la situation socioéconomique précaire de certains groupes ethniques? L'auteur reste muet sur ces questions. Néanmoins, il concède que certains groupes — les Jamaïcains et les Pakistanais notamment — n'ont pas profité des retombées du multiculturalisme au même titre que les autres communautés culturelles.

Bien qu'à plusieurs reprises l'auteur parvienne mal à cacher sa ferveur, il ne fait pas que chanter les louanges du multiculturalisme. Il convient lui-même des limites, des contradictions et de l'insuccès de certaines politiques multiculturelles, mais lorsque celles-ci mènent à l'impasse, il propose de nouvelles avenues. Ainsi, conscient de l'impopularité de la discrimination positive dans certains milieux, Kymlicka suggère certains réaménagements. Plutôt que de s'appliquer à toutes les minorités visibles sans distinction de leurs conditions socio-économiques, la discrimination positive devrait viser uniquement les groupes ethniques qui peinent à sortir d'une situation sociale précaire comme les Jamaïcains par exemple.

Toutefois, un danger subsiste, occulté par l'auteur. S'en remettre essentiellement à la Charte canadienne des droits et libertés, c'est-à-dire au gouvernement des juges, pour définir les paramètres des politiques multiculturelles ne comporte-t-il pas certains risques? Depuis les années 1980, les juges se substituent peu à peu aux législateurs démocratiquement élus pour définir l'espace à accorder à certaines pratiques culturelles ou religieuses au sein de la sphère publique. Ce phénomène de judiciarisation de la société a eu ses effets bénéfiques, mais n'a-t-elle pas aussi grugé lentement mais sûrement l'autonomie des collectivités locales et leur aptitude à prendre des décisions? Le mécontentement d'une tranche importante de la population vis-à-vis de certaines politiques multiculturelles prend sûrement ses sources dans ce phénomène.

Le cas de l'interculturalisme est révélateur à cet égard. Se pourrait-il que le multiculturalisme puisse invalider certaines politiques publiques émanant de l'interculturalisme, un modèle de gestion communautaire cher aux Québécois? En effet, l'interculturalisme s'engage à promouvoir le français comme langue publique, tandis que le multiculturalisme met sur un pied d'égalité le français et l'anglais. Est-ce que certaines mesures visant la protection de la langue française sur le territoire québécois, jugées coercitives, pourraient être mises en péril? L'ouvrage de Kymlicka règle facilement la question en subordonnant l'interculturalisme au multiculturalisme et en lui niant toute spécificité.

Nous ne pouvons que saluer le courage de Will Kymlicka qui traite dans son livre des propositions les plus controversées que bon nombre d'auteurs évitent soigneusement d'aborder: par exemple, les écoles conçues pour les noirs et la représentation politique des groupes sociaux et ethniques au

Parlement. Il tente de faire la démonstration que ces deux mesures, lorsqu'elles sont réalisées dans le but d'éviter la marginalisation des groupes minoritaires, ne sont pas antidémocratiques ni antilibérales. Toutefois, son refus de prendre position pour ou contre ces mesures reflète bien la complexité des enjeux et les risques de dérapage vers une ségrégation accrue, particulièrement dans le deuxième cas. En effet, il deviendrait difficile de tracer la frontière entre la représentativité et la légitimité de ces députés, nommés ou élus, qui siègeraient au Parlement. Quels groupes devraient être représentés? Comment s'assurer que les députés bénéficient de la légitimité au sein des groupes qu'ils représentent?

Dans la seconde partie de l'ouvrage, Kymlicka tente de résoudre l'insondable imbroglio constitutionnel. Pour sortir de cette impasse, il suffit que les Canadiens anglais substituent à leur conception d'un fédéralisme territorial celle d'un fédéralisme multinational. Les Canadiens anglais devraient donc s'identifier à une communauté linguistique et renoncer à leur rêve d'une nation unitaire. Ce fédéralisme multinational accorderait aux ordres de gouvernement (fédéral, provincial et autochtone) l'autonomie nécessaire pour élaborer leurs propres politiques.

Avec l'adresse d'un prestidigitateur, Kymlicka fait dès lors apparaître une nouvelle formule politique qui concilierait les volontés autonomistes des autochtones et des Québécois aux velléités centralisatrices des Canadiens anglais. Bien que séduisant, ce projet est-il réalisable? Il semble peu probable que les Canadiens anglais acceptent de revêtir les attributs d'une communauté linguistique, car au-delà de la langue ceux-ci se distinguent par des référents culturels, religieux, régionaux, historiques et politiques. L'appartenance à une nation canadienne apparaît un instrument beaucoup plus efficace pour cimenter cette vaste collectivité grâce au flou identitaire qui entoure sa définition.

L'ouvrage de Kymlicka est intéressant à plus d'un titre. L'auteur présente une nouvelle façon d'aborder les questions ethnoculturelles et suggère un plan d'action. Il n'hésite pas à affronter une opinion publique peu favorable aux concessions, si minimes sont-elles, envers les groupes ethniques ou nationaux. Il suggère aux Canadiens de faire davantage preuve de souplesse et d'ouverture, afin de mieux apprivoiser les difficultés engendrées par le pluralisme culturel plutôt que de considérer les revendications multiculturalistes et nationalistes comme une épée de Damoclès.

En dépit d'une analyse parfois simpliste qui laisse songeur, le lecteur trouvera dans *La voie canadienne Repenser le multiculturalisme* ample matière à réflexion sur les questions qui hantent la société canadienne depuis les années 1970. Mais surtout, cet ouvrage offre enfin une réplique froide et raisonnée aux multiples cris d'alarme lancés contre le multiculturalisme,

souvent comparé à un virus qui affaiblit inéluctablement la société canadienne. Sans nécessairement souscrire à l'argumentation de Kymlicka ou adhérer au modèle de société qu'il privilégie, nous croyons que cet essai permet aussi d'aborder la question du multiculturalisme sur des bases plus constructives que les ouvrages largement à caractère pamphlétaire publiés jusqu'ici.

JEAN-PHILIPPE CROTEAU
Candidat au doctorat
Université du Québec à Montréal

Sylvie Ménard, *Des enfants sous surveillance. La rééducation des jeunes délinquants au Québec (1840-1950)*, Montréal, VLB Éditeur, 2003.

L'ouvrage de Sylvie Ménard (membre fondatrice du Centre d'histoire des régulations sociales) retrace de grands pans de l'histoire de la rééducation des jeunes délinquants au Québec entre 1840 et 1950. Il est en quelque sorte le pendant de l'étude de Véronique Strimelle sur les jeunes délinquantes (*La gestion de la déviance des filles et les institutions du Bon Pasteur à Montréal (1869-1912)*, thèse de doctorat en criminologie, Montréal, Université de Montréal, 1998). Préfacé par Jean Trépanier (professeur titulaire à l'École de criminologie de l'Université de Montréal), qui fait valoir le rôle primordial des institutions spécialisées dans l'évolution du traitement de la délinquance juvénile, l'ouvrage se divise en trois parties.

La première partie relate les discussions et les tractations qui ont eu cours sous le régime de l'Union, puis immédiatement après la Confédération, autour des politiques naissantes de traitement de l'enfance délinquante ou en danger. On y fait état, par exemple, des visions divergentes des inspecteurs Nelson et Dickson, chargés d'enquêter sur l'état des prisons, chacun y allant de ses suggestions quant à la prise en charge des personnes mineures prévenues ou condamnées, qui étaient à l'époque incarcérées avec les adultes dans les prisons communes et les pénitenciers. À la suite de leurs rapports, on discute longuement des mérites respectifs de la ville et de la campagne comme lieu idéal de rééducation des délinquants mineurs; la question confessionnelle est également au centre des préoccupations des milieux catholique et protestant.

La prison de réforme de l'Île-aux-Noix, ouverte en 1858, est dirigée par des laïcs et semble donner raison aux défenseurs de la campagne, mais dans